

## **RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absente représentée : Laurence BERTRAND donne pouvoir à Philippe FERCOT

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents et représentés : 17

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Philippe FERCOT

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### ✓ **APOSTILLE ET LEGALISATION DES ACTES PUBLICS**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De désigner comme référent « élu » Monsieur le Maire et comme référent « agent » Madame Angélique ISAMBOURG, Directrice Générale des Services,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre toutes les informations à l'adresse mail citée ci-dessus.

### ✓ **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANLY**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet.

### ✓ **AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION DE L'USINE CHAUSSON**

Afin de poursuivre les échanges avec la société CHAUSSON, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur le projet d'installation de l'usine Chausson sur le site « Le Marais Pottier » et précise qu'il ne participera pas au vote. Il propose un vote à scrutin secret. Avec 8 voix pour et 8 voix contre, la convention PEPE est suspendue. Il conviendra de voir quelles suites, positives ou négatives, peuvent être données au projet.

### ✓ **REMUNERATION BRUTE ANNUELLE DES ELUS – ANNEE 2024 (pour information uniquement)**

NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITES BRUTES ANUELLES
BARTHELEMY	Stanislas	Maire	25 452.36 €
BERTRAND	Laurence	Adjoint au Maire	8 138.88 €
CAMUS	Guillaume	Adjoint au Maire	8 138.88 €
DHOURY	Bernard	Conseiller municipal délégué	2 959.56 €
FERCOT	Philippe	Adjoint au Maire	9 766.56 €
HENRIQUET	Christophe	Adjoint au Maire	8 138.88 €
MOREL	Jacqueline	Adjoint au Maire	8 138.88 €

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024**

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte financier unique de l'exercice 2024, lequel se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 294 974.51		1 294 974.51
Opérations de l'exercice	3 068 763.24	<b>4 780 093.93</b>	1 919 269.18	2 508 457.29	4 988 032.42	7 288 551.22
<b>TOTAUX</b>	3 068 763.24	<b>4 780 093.93</b>	<b>1 919 269.18</b>	<b>3 803 431.80</b>	<b>4 988 032.42</b>	<b>8 583 525.73</b>
Résultats de clôture		<b>1 711 330.69</b>		<b>1 884 162.62</b>		<b>3 595 493.31</b>

✓ **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter la somme de 1 711 330.69 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025. Le résultat de la section d'investissement s'élève à 1 884 162.62 € et est affecté au R.001. Cette proposition est validée à l'unanimité.

✓ **TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2025**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire ces taux pour l'année 2025 :

- Foncier bâti	:	33.53 %
- Foncier non bâti	:	30.77 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	:	12.65 %

✓ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	POUR INFORMATION
Tennis de table	2 000.00	
Association Sports et Loisirs	1 000.00 600.00	Course cycliste
Club Modélisme Longueillois	1 300.00 1 000.00	Exceptionnelle pour déménagement
Amicale des Jeunes d'Hier	3.000.00	<i>Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Evelyne DESSUILLE sortent de la salle</i> Vote <i>Philippe FERCOT, Jacqueline MOREL, Evelyne DESSUILLE rentrent de la salle</i>
Dynamo Canly/Longueil Ste Marie	3 500.00	
Comité des Œuvres Sociales	500.00 15 500.00	Chèques vacances et chèques cadeaux
Comité Municipal des Fêtes	20 000.00	<i>Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, sortent de la salle</i> Vote <i>Isabelle DESSERY, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, rentrent dans la salle</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500.00 600.00	<i>Christophe HENRIQUET sort de la salle</i> Vote <i>Christophe HENRIQUET rentre dans la salle</i> Subvention exceptionnelle
L'Ame Ortie	1 000.00	<i>Jacqueline MOREL sort de la salle</i> Vote <i>Jacqueline MOREL rentre dans la salle</i>
Ecole maternelle du Grand Ferré	1 000.00	
Ecole élémentaire du Grand Ferré	2 000.00	
Ois'Eau libre	500.00	

Judo Jujitsu	2 400.00	
Tennis Club	1 000.00	Reçu une subvention en 2024 de 9 000 € par la Fédération Française de Tennis pour les travaux du court de tennis extérieur
	1 000.00	Exceptionnelle pour départ à la retraite « Arnaud »
ECOM	20 000.00	Orchestre à l'école
	10 500.00	
Associations Familles Rurales	7 700.00	<i>Didier VOITURONT sort de la salle</i> <i>Vote</i> <i>Didier VOITURONT rentre dans la salle</i>
GIPE	11 106.41	
Restaurants du Cœur	300.00	
UNAPEI 60	100.00	
RVM (radio valois multien)	300.00	
Les gazelles rayées	100.00	
Souvenir Français Longueil Ste Marie	300.00	
Secours catholique	300.00	
<b>TOTAL</b>	<b>110 106.41</b>	

✓ **RECONDUCTION D'AIDE AUX PARTICULIERS D'ACHATS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Conformément à l'avis rendu lors de la commission de finances du 5 février 2025, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De reconduire les aides aux particuliers d'achats de panneaux photovoltaïques pour toute l'année 2025 aux mêmes conditions
- De ne pas reconduire la participation au Service Public d'Efficacité Energétique.

✓ **BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2025**

Conformément à l'avis rendu en commission de finances du 5 février 2025, l'assemblée, à l'unanimité, valide le budget primitif de l'exercice 2025 présenté.

✓ **CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION : CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE LONGUEIL SAINTE MARIE ET DE RIVECOURT**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le financement de l'opération pour un montant total de 90 772 € HT soit 10 % du coût de l'opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexe et tous les documents afférents à cette opération.

✓ **DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER POUR L'EXTENSION CANTINE**

Afin que la demande de subvention puisse être étudiée, il est demandé à la commune de préciser le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en € HT	Nature	Montant en € HT
Équipement / Mobilier	113 200.00	FEADER LEADER	50 000.00
Travaux / Aménagements	756 900.20	Commune	820 100.20
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>870 100.20</b>	<b>Total des ressources prévisionnelles</b>	<b>870 100.20</b>

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet et le plan de financement ci-dessus,
- Demander à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027,
- S'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **VENTE PARCELLES RUE DES ORMELETS**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec la société LOGISTICS CAPITAL PARTNERS France, tout substitué, concernant les parcelles cadastrées section ZN numéros 19, 20, 21, 22, 23, rue des Ormelets, pour une contenance de 114 120 m<sup>2</sup>, au prix de 15€/m<sup>2</sup> paiement immédiat, auquel s'ajoutera 20€/m<sup>2</sup> après l'obtention du permis de construire et de l'arrêté préfectoral pour l'exploitation d'un entrepôt au titre de la réglementation sur les installations classées ICPE devenus définitifs et purgés de tout recours, ainsi qu'aux conditions suspensives suivantes, permettant la réalisation du projet de l'acquéreur, savoir :
  - Révision du plan de prévention des risques d'inondation de l'Oise (PPRi)
  - Adoption et entrée en vigueur du nouveau PLUi-H
  - Absence de prescriptions de fouilles archéologiques
- **De garantir** la réalisation des travaux de voirie et d'aménagement du giratoire à l'intersection de la RD155 et de la RD26 permettant une meilleure desserte des terrains, notamment par le prélèvement sur le complément de prix de la somme de HUIT CENT MILLE EUROS (800.000,00 €) à titre de séquestre. Précision étant ici faite que la somme séquestrée sera restituée au Vendeur une fois les travaux réalisés, et ce, conformément aux conditions prévues dans l'acte de promesse de vente, repris dans l'acte de vente. Par ailleurs, la rétrocession éventuelle des emprises nécessaires à la réalisation giratoire se fera au prix de 15€/m<sup>2</sup>.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser les négociations
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente

✓ **FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE APRES SAISINE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL- ANNEE 2025**

Conformément à l'avis du Comité Social Territorial du 11 février 2025, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et décide de fixer, à partir de l'année 2025 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'origine	Taux %
B	Rédacteur	Rédacteur pal de 2ème cl.	100%
C	Adj. d'animation territorial	Adj. d'animation pal de 2ème cl.	100%

✓ **CREATION DE POSTES PERMANENTS**

1/ Suite aux taux d'avancement de grade fixés par le Conseil Municipal au point précédent, l'assemblée, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

- 2 postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (cat. C)
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, (cat. B)
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup> (cat. B)
- De supprimer les postes actuels d'adjoints d'animation et de rédacteur simultanément.

2/ L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à temps complet.

Longueil Sainte Marie, le 7 mars 2025

Le Maire,  
Stanislas BARTHELEMY

